



Véhicules hors d'usage : au recyclage !

Une vieille carcasse au fond de la cour? Un véhicule accidenté à débarrasser?
Les artisans démolisseurs et broyeurs agréés sont à votre service.

Avant la saison cyclonique ou celle des moustiques, c'est le moment du grand nettoyage. Vieille carcasse au fond de la cour, véhicules accidentés... on ne sait pas toujours comment s'en débarrasser.

Une loi impose que ces véhicules soient dépollués et recyclés ! **Le nouveau code de la route** oblige désormais le propriétaire d'un véhicule hors d'usage à le remettre à un broyeur ou



un démolisseur agréé.

Des démolisseurs sont agréés pour la récupération de ces véhicules, ils assurent leur dépollution et leur démontage. Fini la casse *lontan*! Ces sites sont aménagés, équipés de ma-

tériel de dépollution et surveillés.

Ces professionnels acceptent les véhicules sur présentation de la carte grise. Ils vous remettent un récépissé de prise en charge pour destruction et s'occupe d'informer la préfecture.

Remettre un véhicule hors d'usage à un professionnel agréé, c'est protéger l'environnement et obtenir la garantie de l'annulation de votre immatriculation.

Les bons réflexes :

→ Adressez-vous à un professionnel agréé

→ Munissez-vous de la carte grise du véhicule

- L'accord du propriétaire est nécessaire, c'est à lui que revient la responsabilité de son véhicule en fin de vie s'il n'est pas réparable.

- Une recherche du propriétaire est parfois nécessaire en cas d'abandon du véhicule. Les services de préfecture et de gendarmerie peuvent vous aider dans vos recherches.

→ Exigez le récépissé de prise en charge pour destruction.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

MISSION ENVIRONNEMENT DE LA CDMA :

Chloé PICHARD au 0262 45 52 52

sur internet :

<http://www.cm-reunion.fr>
rubrique «Filières»

> rubrique «Développement Durable»

LES PROFESSIONNELS DE LA DÉMOLITION AUTOMOBILE :

CDAA

ZA de la Mare
SAINT-MARIE
Tél 02.62.53.17.60
n° PR 974 0002 D

SARL GENERAL AUTOS

ZA Finette II Sainte-Clotilde
SAINT-DENIS
Tél : 02.62.28.08.46
n° PR 974 0004 D

1 Chemin Maniron
ZA du Gol
SAINT-LOUIS
Tél : 02.62.26.67.70
n° PR 974 0005 D

CUB AC CASSE

68 Route de Cambaie
ZA Cambaie
SAINT-PAUL
tel : 02.62.45.20.54
n° PR 974 0003 D

MÉTAL RÉUNION

ZAC Environnement
Boulevard de la Marine
LE PORT
Tél : 02.62.71.85.17
n° PR 974 0001 B

SAMARAPATY EURL

204 Chemin Grand Canal
SAINT-ANDRE
Tél : 02.62.58.06.21
n° PR 974 0006 D

ERF EMMA PHILIPPE FRANÇOIS

ZA du Gol SAINT-LOUIS
Tél : 02.62.25.29.42
n° PR 974 0001 D



photo : ADEME

Le saviez-vous ?

→ Un véhicule hors d'usage aura une nouvelle vie grâce au recyclage : pièces détachées, métaux, plastiques (on atteint 85% de valorisation).

→ Un VHU abandonné présente un risque pour l'environnement : huile, liquides de frein, batteries au plomb polluent le sol et l'eau.